

CM du 20 avril 2016 à 18H30

Présents : M.M Baillès, Gousmar, Bonnet, Duplan, Robert, Buffel, Magné, Métailié, Gaubert, Fleury.

Procurations : Tamssom à Duplan, Dabas à Bonnet, Kréher à Buffel, Sibra à Fleury, Agueralde à Gaubert.

Secrétaire de séance : Mme Duplan élue à l'unanimité.

Modification des statuts du SDEHG

Déjà votés au CM du 15/12/2015.

Eclairage public village + Lacour

Rénovation qui permettra une économie sur la consommation d'environ 41%. Coût global : 48 125 €.

Part communal : 18 146 € payée par emprunt réalisé par le C.D.

Vote du CM → pour unanimité. Délib. au R.S.

Débat → M.Fleury : ne faudrait-il pas faire encore plus d'économies en réduisant la durée de l'éclairage nocturne ? Problème de sécurité ? Non prouvé... à voir ultérieurement en examinant toutes les données...

Demande de diagnostic énergétique

Le SDEHG lance une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune d'inscrire un bâtiment dans ce programme. Vote du CM → pour unanimité. Délib. Au R.S.

Accès sécurisé à l'école

M .le M. présente deux projets :

- l'un enlève le parking existant de l'entrée et crée un parking longitudinal le long du chemin piétonnier en pied de coteau (coût : 89 946,60 € TTC)

- l'autre conserve le parking existant et place le chemin piétonnier côté école (coût : 79 843,20 € TTC)

La commission, dans son avis consultatif, a retenu ce dernier, moins accidentogène et moins coûteux.

Vote du CM pour le projet à 79 843,20 € à l'unanimité.

Vote du CM pour demande de subvention → pour unanimité. Délib. Au R.S.

A ajouter : honoraires maître d'œuvre et éclairage.

Vidéoprojecteurs pour l'école

Les anciens vidéoprojecteurs, fragilisés par leur mobilité sont détériorés. Monsieur Bonnet, après consultation, propose l'achat et la mise en place de 4 vidéoprojecteurs et 3 tableaux triptyques (entreprise Manutan collectivités) pour un prix de 6423,14 € TTC.

Installation → entreprise A.L.E. pour un prix de 1895,85 € TTC.

Vote du CM pour achat +demande de subvention → pour unanimité. Délib. au R.S.

Mise à disposition du stade pour les élèves du collège

Demandée par le Conseil Départemental 31, condition obligatoire pour obtenir une subvention.

Vote du CM → Pour unanimité. Délib au R.S.

Remplacement des menuiseries mairie/salle des fêtes (suite)

M.M. a consulté trois entreprises (Delienne, Delmas, Bentoglio). Avis consultatif de la commission : choix Delmas.

Vote du CM → **pour** Delmas : 13 (pour un montant de 51 348 € TTC) **contre** : 2

Demande de subvention → vote du CM → pour unanimité. Délib au R.S.

Monsieur Fleury propose de ne pas changer les volets...

Projet trottoir RD 61 route de la Magdelaine.

M.le M. indique qu'il convient de programmer un trottoir route de la Magdelaine, côté Bourdayre, pour des raisons touchant à la sécurité des piétons et à l'écoulement des eaux pluviales.

Ce projet ne se réalisera pas encore mais il faut d'ores et déjà affirmer la demande de la commune.

Montant prévisionnel des travaux : 225 000 € TTC.

Vote du CM (travaux et demande de subvention) ACCORD unanimité. Délib au R.S.

Vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie : convention.

M. le M. explique qu'auparavant l'entretien des bornes incendie était à la charge du Syndicat Intercommunal des Eaux du Tarn et Girou et du fermier Veolia. Par ailleurs les pompiers avaient pour mission de contrôler ces bornes de façon régulière. Tout cela est terminé : le contrôle et l'entretien des bornes incendie est désormais de la seule compétence de la mairie. Pour respecter cette nouvelle disposition imposée par l'Etat, M. le M. propose de signer une convention de contrôle et entretien avec Veolia. Coût : 32 € /borne (20 bornes sur la commune)

Vote du CM → POUR : 13 CONTRE : 2. Délib au R.S.

Subventions

Ecole : M. le M. propose un changement des modalités de financement de l'école en versant une subvention unique à la coopérative scolaire. La directrice utilisera ainsi cette subvention à sa convenance sans contrôle de la Mairie. Le travail de la directrice et des secrétaires de mairie sera simplifié. Vote du CM → POUR unanimité (subvention : 8710 €)

Collège de Bessières : après en avoir délibéré le CM, à l'unanimité, propose le versement d'une subvention de 800 €.

Association Culturelle de Montjoire : Vote du CM → 800 € à l'unanimité (M. M. Fleury et Sibra, membres de l'association, n'ont pas participé au vote).

Délégations au Maire

Modèle de délib. fourni aux élus. Pour mémoire : les différents points sont discutés l'un après l'autre par le CM. Vote du CM → POUR unanimité. Délib. au R.S.

Indemnités maire, adjoints : nouvelles modalités règlementaires

Il convient d'appliquer l'article 3 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016. Pour Montjoire, Monsieur Baillès, depuis sa première élection, perçoit à sa demande une indemnité inférieure aux taux maximal légal, le reliquat non perçu restant dans le budget communal.

Avec la nouvelle loi l'indemnité du maire au taux maximal de 43% de l'indice est due automatiquement sans vote du CM.

Monsieur Baillès souhaitant continuer à percevoir une indemnité inférieure au taux maximal, une délibération est nécessaire pour acter la volonté du maire de déroger à la loi.

En conséquence M. le M. propose les taux suivants :

- ☞ Maire (M.Baillès) : 39% de l'indice.
- ☞ Adjoints (M.M. Gousmar, Bonnet, Duplan) : 16% de l'indice.
- ☞ Conseillers délégués (M.M. Robert, Tamssom) : 6 % de l'indice.

Vote du CM → POUR unanimité. Délib. inscrite au R.S.

Compte Administratif 2015

En tenant compte de l'achat de la propriété Garipuy le CA 2015 fait quand même apparaître en résultat cumulé un excédent de 645 773 €. Vote du CM → POUR unanimité. Délib. au R.S.

Compte de gestion

Vote du CM → pour unanimité. Délib. au R.S.

Affectation du résultat

Vote du CM → pour unanimité. Délib. au R.S.

Taux d'imposition

M. le M. informe le CM des taux votés par la C3G laissant apparaître les augmentations suivantes :

CFE	+ 0,754 %
TH	+ 4,368 %
TFB	+ 38,846 %
TFNB	+ 3,1%

M. le M. précise par ailleurs que la C3G va créer une commission pour examiner l'évolution des finances et avant tout rechercher des économies. M.Gaubert souligne la mauvaise gestion financière de la C3G. Pour Montjoire M. le M. propose le maintien des taux. M.Fleury demande de baisser les taux de ½ point.

Vote du CM → maintien des taux → POUR : 13, CONTRE : 2 Délib. au R.S.

Budget primitif 2016

Vote du CM → POUR unanimité. Délib. au R.S.

Questions diverses

→ M.M. Gousmar, Tamssom : rencontre avec les associations. Proposition de mêler marché gourmand + forum des associations. Réunion en septembre de toutes les associations.

→ Mme Gousmar → Football : manque de respect pour le travail de l'agent d'entretien (poubelles non vidées, vaisselle non faite...). Non-respect des consignes (bancs et tables) etc...

M.Fleury → proposition : s'il n'y a pas d'évolution supprimer la subvention.

M.le M. indique qu'il versera la moitié de la subvention, l'autre moitié ultérieurement si amélioration.

- Poubelle école
- PLU : convocation à venir
- Panneaux voirie : panneau école, miroir en bas de la Vieille Côte.
- Poteau Alsatis : RDV du maire au C.D. le 22/4.

- Tarification cantine : quotient familial → peu de réponses.
- Station d'épuration : travaux en 2016.
- Distributions par les agents → remplacer par la Poste ? A voir coût.
- CM → heure de réunion.
- CAO → remplacement de M. Sintès.
- Sécurité routière : voir secteur de Villemur.
- Container verre du village enlevé : regretté par certains...